



Envoi au contrôle de légalité le : 19 octobre 2022

Publication électronique le : 19 octobre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Bruno COUSEIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE, Mme Zohra OUAGUEF.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. François LEMAIRE, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

Absent(s) : Mme Séverine GOSSELIN.

**REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU SEIN DES
COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

(N°2022-310)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Election du

Président du Conseil départemental » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Considérant la vacance des sièges au sein des commissions internes et organismes extérieurs due au décès de Madame Denise BOCQUILLET, le 19 juillet 2022 ;

Mesdames Zohra OUAGUEF, Maryse CAUWET, Maryse DELASSUS et Monsieur Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

A l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

De désigner les représentants du Conseil départemental au sein des commissions internes et organismes extérieurs, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 73 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 4 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 26 septembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement Mme BOCQUILLET
I – Commissions internes – A et B**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
A105	Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF		<p>En application des délibérations du Conseil Général du 27 septembre 1982 et du 25 mai 2009 : « composition de la commission de surveillance du restaurant administratif du Conseil Général », Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au sein de la Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, à la Commission de surveillance pour la gestion du restaurant administratif départemental, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
A108	Commission Territoriale Elargie - ARRAGEOIS		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application de la délibération du 26 septembre 2016 : « Agir avec des territoires redéfinis » et de l'article 37 du Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger à la Commission Territoriale Elargie de l'ARRAGEOIS.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF, Conseillère départementale du canton d'Arras 1, est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, à la Commission Territoriale Elargie de l'ARRAGEOIS, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

A151	Commission territoriale de l'Arrageois		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application de l'article 38 du Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée par délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2021, en qualité de titulaire, pour siéger à la Commission territoriale de l'Arrageois.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF, Conseillère départementale du canton d'Arras 1, est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, à la Commission Territoriale de l'Arrageois, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
B145	Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD 2015-2020 (2021-2022)		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application de l'Arrêté préfectoral portant modification de la composition du Comité Responsable du PDALHPD 2015-2020 (2021-2022) du département du Pas-de-Calais du 22 août 2019, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD 2015-2020 (2021-2022).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, en qualité de membre titulaire, pour représenter le Département au sein du Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées PDALHPD 2015-2020 (2021-2022), en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement de Madame BOCQUILLET
III. Commissions présidées par un Représentant de l’Etat ou constituées par les Services de l’Etat - E**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E128	Conseil Académique de l’Education Nationale (CAEN)			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R.234-2 et suivants du Code de l’Education, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Conseil Académique de l’Education Nationale (CAEN).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, au Conseil Académique de l’Education Nationale, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
E129	Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN)		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF		<p>En application du Règlement Intérieur du CDEN et des articles L.235-1 et R.235-2 et suivants du Code de l’Education, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, au Conseil Départemental de l’Education Nationale (CDEN), en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

E191	Conseil des familles des pupilles de l'Etat : ARRAS		1 titulaire : - Zohra OUAGUEF		<p>En application des articles L224-2 et R224-3 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Conseil des familles des pupilles de l'Etat d'ARRAS</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, au Conseil des familles des pupilles de l'Etat – ARRAS, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
E195	Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes			1 suppléant : - Zohra OUAGUEF	<p>En application de l'Arrêté portant composition du Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes du 7 janvier 2021, Madame Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes.</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, au Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement de Madame BOCQUILLET
V-Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement - F**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
F100	Collège de Achicourt « Adam de la Halle »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Achicourt « Adam de la Halle ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Achicourt « Adam de la Halle », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
F105	Collège privé de Anzin-Saint-Aubin « Les Louez Dieu »		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF		<p>En application de l'article L442-8 du Code de l'Education, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de titulaire, pour siéger au Collège privé de Anzin-Saint-Aubin « Les Louez Dieu ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, au Collège privé de Anzin-Saint-Aubin « Les Louez Dieu », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

F109	Collège de Dainville « Diderot »		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF	1 suppléant : -Maryse DELASSUS	<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, pour siéger au Collège de Dainville « Diderot » :</p> <p>-2 titulaires : Mme Denise BOCQUILLET et M. Michel MATHISSART</p> <p>-2 suppléants : Mme Maryse DELASSUS et M. Sébastien HENQUENET.</p> <p>Or, lorsqu'un siège de représentant titulaire devient vacant, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant, en application de l'article R.421-35 du code de l'Education.</p> <p>En conséquence, Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET et Mme Maryse DELASSUS est désignée en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Dainville « Diderot ».</p>
F110	Collège de Arras « Péguy »		1 titulaire : -Zohra OUAGUEF	1 suppléant : -Maryse CAUWET	<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, pour siéger au Collège de Arras « Péguy » :</p> <p>-2 titulaires : Mme Denise BOCQUILLET et M. Michel MATHISSART</p> <p>-2 suppléants : Mme Maryse CAUWET et M. Jean-Louis COTTIGNY</p> <p>Or, lorsqu'un siège de représentant titulaire devient vacant, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant, en application de l'article R.421-35 du code de l'Education.</p> <p>En conséquence, Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre titulaire, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET et Mme Maryse CAUWET est désignée en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Arras « Péguy ».</p>

F111	Collège de Arras « Marie Curie »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Arras « Marie Curie ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Arras « Marie Curie», en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
F117	Collège de Aubigny-en-Artois « Jean Monnet »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Aubigny-en-Artois « Jean Monnet ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Aubigny-en-Artois « Jean Monnet », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>
F124	Collège de Avesnes-le-Comte « du Val du Gy »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Avesnes-le-Comte « du Val du Gy ».</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Avesnes-le-Comte « du Val du Gy », en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

F238	Collège de Saint-Nicolas-lez-Arras « Paul Verlaine »			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	En application des articles R421-14 et R421-33 et suivants du Code de l'éducation, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, en qualité de suppléante, pour siéger au Collège de Saint-Nicolas-lez-Arras « Paul Verlaine ». Mme Zohra OUAGUEF est désignée, pour représenter le Conseil départemental, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Collège de Saint-Nicolas-lez-Arras « Paul Verlaine » en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.
-------------	---	--	--	---------------------------------	---

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement Madame BOCQUILLET
VII Associations –I**

DESIGNATION DES COMMISSIONS	DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
	PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
I157 Association APRIS 62 (Assemblée Générale) – Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé			1 suppléant : -Zohra OUAGUEF	<p>En application des statuts de l'association du 4 juillet 2017, Mme Denise BOCQUILLET a été désignée, en qualité de membre suppléante pour siéger à l'Assemblée Générale de l'Association APRIS 62 (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé).</p> <p>Mme Zohra OUAGUEF est désignée pour représenter le Département, en qualité de membre suppléante, afin de siéger à l'Assemblée Générale de l'Association APRIS 62 (Association de Prévention et de Réduction des Inégalités de Santé), en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

**ANNEXE – Conseil départemental du 26 septembre 2022 – Remplacement de Madame BOCQUILLET
VIII – Autres Organismes - G**

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
G102	Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – CdG62 (Collège spécifique)		1 titulaire : -Alexandre MALFAIT (le suppléant de Mme BOCQUILLET)		<p>En application du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, pour siéger au Collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – CdG62 :</p> <p>-3 titulaires : Mme WOZNY, M. KUCHCINSKI, Mme BOCQUILLET ;</p> <p>-3 suppléants : MM. CHOCHOIS, DUPORGE, MALFAIT.</p> <p>Suivant les dispositions des articles 20-8 et 18 de ce même décret, en cas de décès, le représentant titulaire du département est remplacé par son suppléant.</p> <p>Par conséquent, M. Alexandre MALFAIT (jusqu'alors suppléant de Mme BOCQUILLET) est désigné pour représenter le Département, en qualité de membre titulaire, au Collège spécifique du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais – CdG62, en remplacement de Mme Denise BOCQUILLET.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Service de l'Assemblée Départementale

RAPPORT N°11

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2022

REMPLACEMENT DE MADAME DENISE BOCQUILLET AU SEIN DES COMMISSIONS INTERNES ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil départemental, désigne ses représentants au sein des différentes commissions administratives et des organes dirigeants d'organismes extérieurs.

Suite au décès de Madame Denise BOCQUILLET, les sièges qu'elle occupait au sein des commissions internes et organismes extérieurs sont devenus vacants. Il s'avère dès lors nécessaire de procéder à leurs remplacements.

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants :

- I-Commissions Internes ;
- III-Commissions présidées par un Représentant de l'Etat ou constituées par les Services de l'Etat ;
- V-Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements d'Enseignement ;
- VII-Associations ;
- VIII- Autres Organismes.

Ainsi, que l'autorise l'article L.3121-15 du CGCT, le Conseil départemental peut décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dès lors, il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
-
- De désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes repris aux tableaux en annexes au présent rapport, en remplacement de Madame Denise BOCQUILLET.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY